

# Personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements

Guide destiné aux  
États Membres et  
aux candidats

# 2021



United Nations  
Peacekeeping  
[un.org/peacekeeping](http://un.org/peacekeeping)



DEPARTMENT OF PEACE OPERATIONS

OFFICE OF RULE OF LAW AND SECURITY INSTITUTIONS (OROLSI)  
JUSTICE AND CORRECTIONS SERVICE (JCS)



JUSTICE AND  
CORRECTIONS



Avec le soutien de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Division pour la paix  
Contenu: Service des questions judiciaires et pénitentiaires  
Conception graphique: UNITAR / Juan Sebastián López  
www.morphart.co  
Décembre 2020

## Table des matières

4	Qu'est-ce que le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements ?
5	Quelques chiffres-clé
6	Pourquoi servir en tant que GPP dans une opération de paix de l'Organisation des Nations Unies ?
9	Où le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements est-il déployé
10	Où le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements est-il déployé
10	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)
12	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)
14	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
15	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)
16	Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes
18	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)
19	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)
20	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)
23	Faites connaissance avec des membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements
24	Pourquoi les femmes qui participent au maintien de la paix jouent-elles un rôle important?
28	Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue
30	Procédure de recrutement et de déploiement du personnel fourni par des gouvernements

## Qu'est-ce que le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements ?

Les membres du personnel fourni par des gouvernements (GPP) sont des individus désignés par leur gouvernement pour œuvrer au service d'une opération de paix des Nations Unies. Le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements apporte des compétences que l'on ne trouve généralement que dans les administrations publiques nationales (autorités pénitentiaires, pouvoir judiciaire et parquet, par exemple). La plupart de ces personnels donnent des conseils et offrent un appui à leurs homologues nationaux en vue de renforcer leurs capacités, mais certains peuvent également accomplir des tâches de sécurité dans les prisons, en fonction du mandat de la mission. Lorsque des individus sont déployés dans le cadre de ce dispositif, les États Membres continuent de leur verser leur traitement et autres avantages dus, tandis que l'ONU leur accorde une indemnité de subsistance et prend en charge la couverture médicale et les frais de déploiement, ainsi que les frais de rapatriement à l'issue de la période de service.

Les conditions d'emploi du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements sont définies dans les documents suivants, qui sont accessibles sur le site [www.peacekeeping.un.org](http://www.peacekeeping.un.org) :  
 Personnel pénitentiaire : Instructions permanentes concernant le personnel du secteur pénitentiaire fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies (15 avril 2014, référence 2014.07) ;

Personnel judiciaire : Lignes directrices concernant le personnel civil fourni par des gouvernements et affecté aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies (1er avril 2015, référence 2015.01).

United Nations  
 Department of Peacekeeping Operations  
 Department of Field Support  
 Ref. 2014.07



### Standard Operating Procedures

**Government Provided Corrections Personnel on Assignment with United Nations Peacekeeping Operations and Special Political Missions**

Approved by: Hervé Ladouas, USG/DPKO  
 Amara Haq, USG/DFS  
 Effective date: 15 April 2014  
 Contact: Criminal Law and Judicial Advisory Service, OROLSI, DPKO  
 Review date: 18 April 2017

United Nations  
 Department of Peacekeeping Operations  
 Department of Political Affairs  
 Department of Field Support  
 Ref. 2015.01



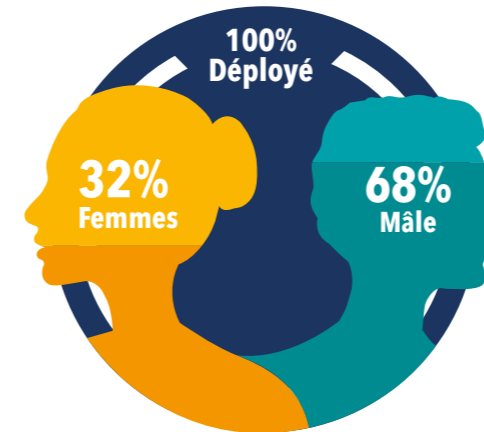
### Guidelines

**Non-Uniformed Civilian Government-Provided Personnel on Assignment with United Nations Peacekeeping and Special Political Missions**

Approved by: USG/DPKO  
 USG/DFS  
 USG/DPA  
 Effective date: 1 April 2015  
 Contact: Field Personnel Division, DFS  
 Review date: 31 March 2017

## Quelques chiffres-clé

### Membres du personnel fourni par des gouvernements, par sexe



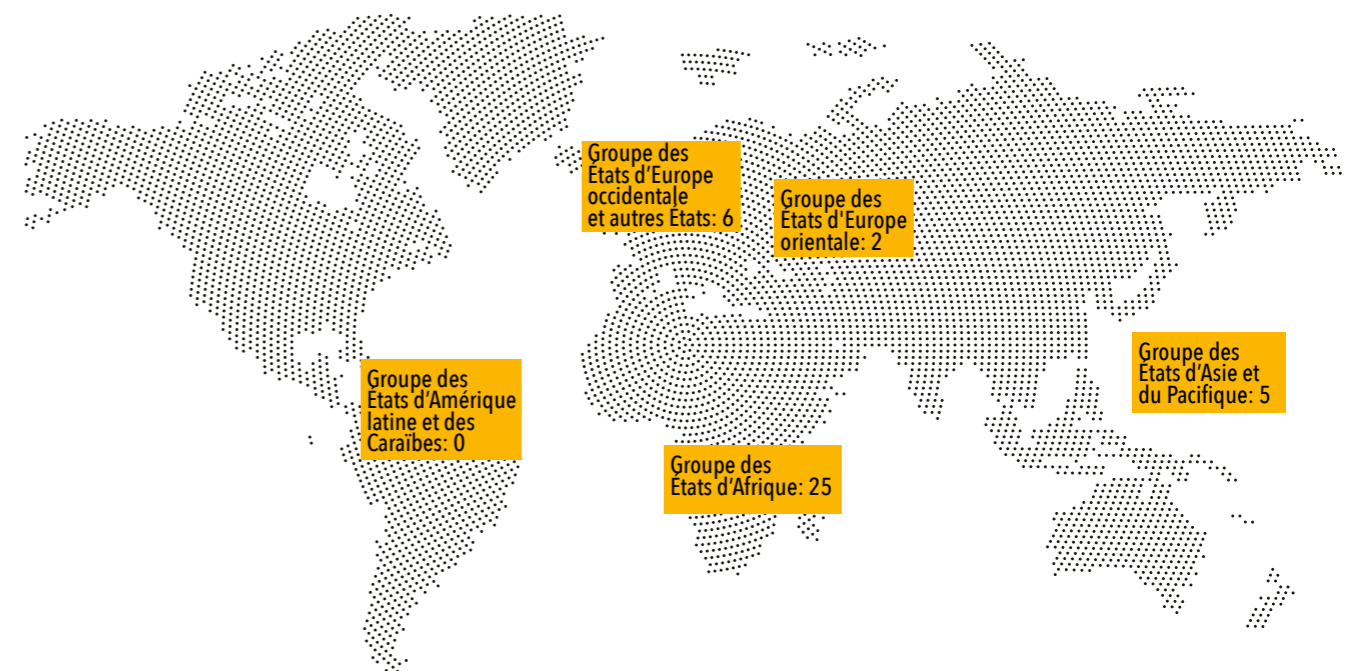
### Nombre d'emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements :



### Emplois occupés par le personnel fourni par des gouvernements, en fonction de la langue:



### Pays contributeurs de GPP, par groupe régional :



Information date de référence: novembre 2020



# **Pourquoi servir en tant que GPP dans une opération de paix de l'Organisation des Nations Unies?**

**Contribuer à la paix et à la sécurité dans  
les pays sortant d'un conflit**

**Travailler au sein d'une équipe internationale**

**Échanger des idées avec des experts de  
la justice et des services correctionnels  
du monde entier**

**Apprendre à propos d'autres pays et  
d'autres cultures**



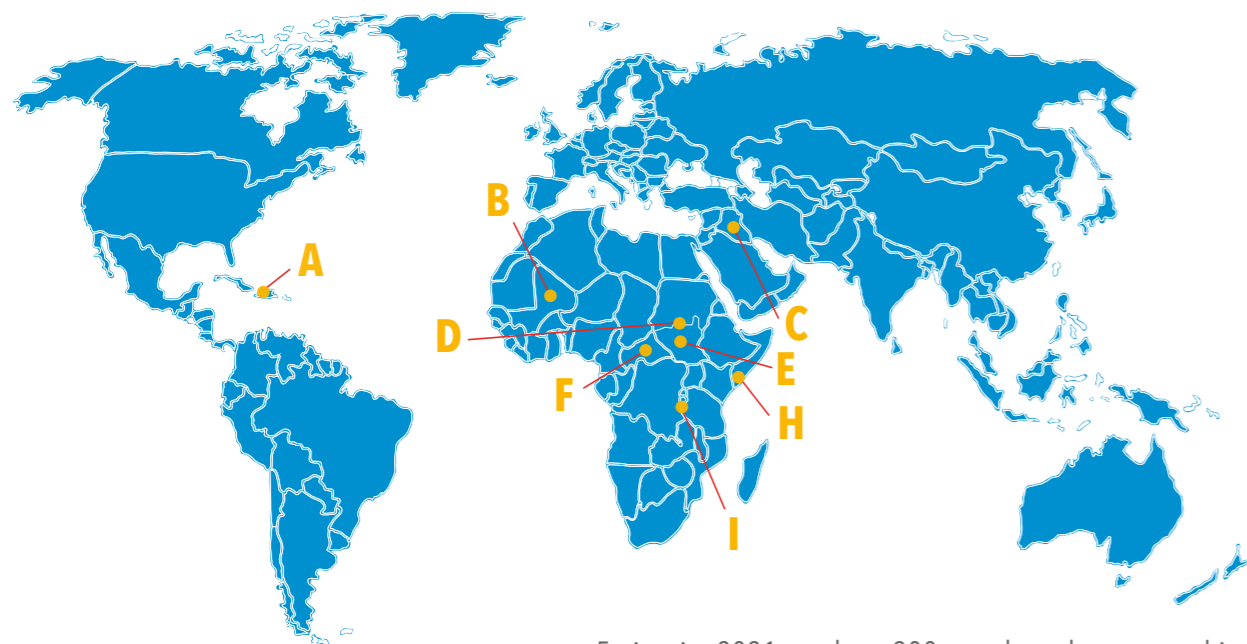




**Où le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements est-il déployé**



## Où le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements est-il déployé



- A** BINUH, Haïti: personnel pénitentiaire
- B** MINUSMA, Mali: personnel judiciaire et pénitentiaire
- C** UNITAD, Iraq: personnel judiciaire
- D** FISNUA, Abyei: personnel pénitentiaire
- E** MINUSS, Soudan du Sud: personnel judiciaire et pénitentiaire
- F** MINUSCA, République centrafricaine: personnel pénitentiaire
- G** MINUSCA, République centrafricaine: personnel pénitentiaire
- H** MANUSOM, Somalie: personnel judiciaire et pénitentiaire
- I** MONUSCO, République démocratique du Congo: personnel judiciaire et pénitentiaire

En janvier 2021, quelque 300 membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements œuvraient au service de huit opérations de paix des Nations Unies. Il convient de noter que le nombre d'emplois et les sites où sont installées les missions ou les lieux d'affectation sont susceptibles de changer.

La MINUSCA fournit une aide aux autorités nationales de la République centrafricaine pour rétablir la loi et l'ordre public et démilitariser le système carcéral. Ce dernier se caractérise par la faiblesse de ses structures institutionnelles, par la surpopulation et par un risque croissant de problèmes de sécurité et d'évasions massives. Les efforts déployés par la MINUSCA portent sur la démilitarisation du système carcéral, le renforcement de la gestion des détenus qui présentent un risque élevé et l'amélioration des capacités de la nouvelle administration pénitentiaire du pays. Au sein de la MINUSCA, les membres du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements contribuent au renforcement des capacités en donnant des conseils aux agents pénitentiaires du pays et en les formant, notamment sur la sécurité en prison. Certains exercent également des fonctions de sécurité dans les prisons et des fonctions d'intervention rapide, dans le cadre d'une « activité renforcée de mentorat et de formation ».

Des candidats complètent un test écrit pour le recrutement de 150 spécialistes civils des systèmes pénitentiaires en République Centrafricaine

### Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements:** 108 pour le personnel pénitentiaire

**Lieux d'affectation:** Bangui, quartier général de la mission, prison de Ngaragba, annexe de camp de Roux

**Langages:** français

**Profils recherchés:** spécialistes de la sécurité en prison, des interventions rapides, de la planification stratégique et de l'élaboration des politiques, médecins.



## Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

### Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par

**des gouvernements:** 78 pour le personnel pénitentiaire, 10 pour le personnel judiciaire

**Lieux d'affectation:** Djouba, Bentiu, Malakal

**Langues:** anglais exigé, arabe souhaitable

**Profils recherchés:** personnel pénitentiaire : agents de sécurité en prison, médecins de prison ; personnel judiciaire : spécialistes de la justice civile (magistrats).

La MINUSS a pour mandat d'appuyer le processus de paix et de protéger les civils, notamment en préservant la sûreté et la sécurité publiques à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la Mission. À cette fin, elle gère des centres de détention dans trois des plus grands sites de protection des civils afin de garder en sécurité les habitants d'un site qui sont soupçonnés d'avoir commis des infractions graves sur le site et qui présentent un risque important pour la sécurité des autres. Du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements gère ces centres de détention. La MINUSS apporte également aux autorités nationales une assistance et des conseils concernant les enquêtes et les poursuites dans les affaires de violence basée sur le genre ou de violences sexuelles liées au conflit et pour d'autres infractions graves, notamment en facilitant la tenue d'audiences foraines dans les régions du pays où les autorités judiciaires ne sont pas présentes. Les membres du personnel judiciaire fourni par des gouvernements offrent à leurs homologues nationaux un appui technique en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements dans ce type d'affaires.



Les spécialistes des systèmes pénitentiaires de la MINUSS reçoivent des médailles d'honneur





Des membres de l'unité pénitentiaire de la MONUSCO visitent la prison de Muzenze à Goma, en RDC



Des membres de l'unité pénitentiaire de la MONUSCO visitent la prison de Muzenze à Goma, en RDC

### Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements:** pour le personnel pénitentiaire, 20 pour le personnel judiciaire

**Lieux d'affectation:** Beni, Bukavu, Bunia, Goma, Kalemie, Kananga, Tshikapa, Kinshasa, Uvira, Butembo

**Langues:** français, ou swahili et anglais

**Profils recherchés:** personnel judiciaire : conseillers du parquet, conseillers du parquet militaire, conseillers pour les enquêtes de police, conseillers pour les enquêtes militaires ; personnel pénitentiaire : mentors et conseillers, experts en planification stratégique, sécurité en prison, statistiques, services techniques, formation, gestion et réformes.

La MONUSCO a pour mandat d'appuyer le système judiciaire de la République démocratique du Congo afin que les personnes accusées de crimes, en particulier de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites, notamment par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites de la MONUSCO. Dans le cadre de ces cellules, le personnel judiciaire fourni par des gouvernements apporte aux autorités judiciaires nationales un appui sous forme de conseils, de renforcement des capacités et de mentorat pour les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions graves, en particulier les violences sexuelles et les autres crimes violents. S'agissant du système carcéral, la MONUSCO aide l'administration pénitentiaire nationale à promouvoir la responsabilisation, à remettre en état les prisons, à améliorer la sécurité en prison et à renforcer les capacités des agents pénitentiaires. Le personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements contribue à renforcer la sécurité des prisons dans l'est de la République démocratique du Congo et à Kinshasa en apportant un soutien ciblé à la gestion des détenus qui présentent un risque élevé et en renforçant la sécurité dans quelques prisons prioritaires.

### Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements:** 12 pour le personnel pénitentiaire, 4 pour le personnel judiciaire

**Lieux d'affectation:** Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti, Bamako

**Langues:** français

**Profils recherchés:** personnel pénitentiaire : spécialistes de la planification stratégique, de l'élaboration des politiques et de la sécurité stratégique en prison, techniciens pénitentiaires ; personnel judiciaire : spécialistes de la justice civile, magistrats.



Les tribunaux et les prisons du nord et du centre du Mali restent la cible de groupes extrémistes violents et autres groupes armés, d'où une situation d'impunité et un manque d'accès à la justice. La MINUSMA aide les autorités nationales à rétablir la justice et l'administration pénitentiaire dans ces régions et à renforcer la capacité du pays à enquêter sur les crimes qui risquent de déstabiliser le processus de paix et à poursuivre leurs auteurs, notamment en appuyant le pôle judiciaire spécialisé, qui est chargé de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le personnel judiciaire fourni par des gouvernements apporte un soutien technique pour les enquêtes et les poursuites en cas d'infraction grave présumée. Grâce au mentorat assuré par le personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements, la MINUSMA a contribué à la remise en état de bâtiments pénitentiaires et à la réponse à certaines lacunes de sécurité structurelles dans les prisons. Ce personnel a également apporté un appui pour l'élaboration d'un système de gestion des données numériques, lequel a permis de faire baisser le nombre de détentions prolongées.

**Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes**

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni**

**par des gouvernements:** 14 pour le personnel judiciaire

**Lieux d'affectation:** Bagdad, Dahouk

**Langues:** anglais exigé, arabe souhaitable

**Profils recherchés:** spécialistes de la protection des témoins, des enquêtes, de la gestion de l'information, des systèmes d'information et de la criminalistique, juristes.



Un officier des Nations Unies aide un visiteur à la prison de Gao, Mali



Casque bleu au Mali



Un détenu à la prison de Gao, Mali



Exercice de simulation pour tester les plans de défense de la prison centrale de Bamako, Mali

L'Équipe d'enquêteurs a été constituée pour appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) à répondre de ses crimes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par ce groupe en Iraq. Indépendante et impartiale, elle est composée d'experts internationaux et nationaux, qui travaillent en coopération avec les autorités iraqiennes. Pour que ces preuves puissent être utilisées le plus largement possible devant les tribunaux nationaux, l'Équipe d'enquêteurs est chargée d'exercer ses activités dans le respect des règles les plus rigoureuses possibles. Le personnel judiciaire fourni par des gouvernements conduit des actes d'enquête, y compris en ce qui concerne les violences sexuelles et basées sur le genre, et intervient dans d'autres grands domaines d'activité, notamment la conservation et le stockage des éléments de preuve, la protection des victimes et des témoins, la criminalistique et la gestion de l'information.





Un groupe de femmes en Somalie

### Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements:** 5 pour le personnel pénitentiaire, 5 pour le personnel judiciaire

**Lieux d'affectation:** Mogadiscio, Kismayo, Hargeysa, Garoowe, Baidoa, Beledweyne

**Langues:** anglais exigé, arabe ou somali souhaitable

**Profils recherchés:** personnel pénitentiaire : spécialistes de la formation sur l'extrémisme violent, de la prévention et de la lutte contre ce phénomène et de la réadaptation psychosociale des détenus ; personnel judiciaire : spécialistes de la justice civile, du droit coutumier et de la justice transitionnelle.

La Somalie est le théâtre d'un conflit depuis 1991, année où le gouvernement fédéral s'est effondré. Cet effondrement a eu un effet dévastateur sur l'état de droit et les institutions du pays. La MANUSOM soutient les efforts de paix et de reconstruction de l'État, y compris pour la conception d'un appareil judiciaire et pénitentiaire fédéral. Elle donne des conseils stratégiques et concrets à ses homologues nationaux sur la conception et la mise en place de modèles pour le système judiciaire et carcéral, la mise en place d'institutions et l'administration de la justice. Le personnel judiciaire fourni par des gouvernements apporte une assistance et des conseils techniques pour renforcer les institutions judiciaires nationales et étendre l'autorité de l'État et l'administration de la justice à la population locale. Avec l'appui du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements, la Mission a aidé le Corps des agents pénitentiaires somaliens à renforcer les capacités du personnel, a rédigé des procédures sur la gestion et l'administration des prisons, a lancé la réadaptation des détenus extrémistes violents et de ceux qui présentent un risque élevé, et a établi un régime pour le sursis probatoire et la libération conditionnelle.



Construction d'une nouvelle prison en Haïti

### Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par des gouvernements:** 2 pour le personnel pénitentiaire

**Lieu d'affectation:** Port-au-Prince

**Langues:** bilingue français et anglais exigé

**Profils recherchés:** spécialistes de la planification stratégique et de l'élaboration des politiques.

Après la fin de la mission de maintien de la paix en Haïti en 2019, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été créé pour aider le pays à renforcer la stabilité politique, la bonne gouvernance et l'état de droit. L'absence de stabilité politique, de prospérité économique et d'autorité continue de nuire aux institutions qui sont garantes de l'état de droit. La composante Administration pénitentiaire du BINUH appuie les efforts qui sont déployés pour améliorer les conditions de détention, renforcer la direction stratégique des prisons et accroître les capacités des agents pénitentiaires. Le personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements soutient ces actions en donnant des conseils techniques et stratégiques et en assurant le mentorat de ses homologues nationaux.



## Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(FISNUA)

**Emplois pouvant être occupés par du personnel fourni par**

**des gouvernements:** 2 pour le personnel pénitentiaire

**Lieu d'affectation:** région d'Abyei

**Langues:** Eanglais exigé, arabe souhaitable

**Profils recherchés:** conseillers pour les affaires pénitentiaires, chargés des questions relatives aux conditions de détention et au traitement des détenus vulnérables.

La FISNUA a pour mandat de contribuer à la gestion des activités de maintien de l'ordre à Abyei, où, en raison du contentieux territorial dont la région fait l'objet, il n'existe pas de services nationaux répressifs, judiciaires et pénitentiaires. Ce sont des comités de protection de la population locale, composés de bénévoles, qui accomplissent les tâches essentielles de maintien de l'ordre. Le personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements aide ces comités en surveillant les lieux privés de liberté, en donnant des conseils techniques et en assurant un mentorat sur les conditions de détention, la sécurité et le traitement des détenus, en particulier les femmes et les enfants.

Des spécialistes des systèmes pénitentiaires font la fête après un atelier sur la justice et l'administration pénitentiaire en Somalie








**Faites  
connaissance  
avec des membres  
du personnel  
judiciaire et  
pénitentiaire  
fourni par des  
gouvernements**





# Pourquoi les femmes qui participent au maintien de la paix jouent-elles un rôle important

**Immaculate Draru Angutoko : membre du personnel judiciaire fourni par des gouvernements, en poste à la MANUSOM depuis octobre 2018**

**Nationalité : ougandaise**

« J'ai exercé les fonctions de procureur pendant plus de 13 ans en Ouganda et j'ai travaillé à la Cour pénale internationale, où je me suis spécialisé dans le droit international et les droits humains. À la MANUSOM, je donne des conseils techniques aux autorités nationales et je contribue au renforcement des capacités du système judiciaire afin de consolider l'état de droit en Somalie. Ainsi, en étroite collaboration avec mes homologues nationaux du secteur judiciaire, je soutiens le renforcement des capacités en élaborant et en organisant des formations dans des domaines comme la gestion des dossiers, les mécanismes de gestion des plaintes et les règles à respecter pour que les procès soient équitables. »

« Les femmes qui prennent part aux opérations de paix des Nations Unies sont indispensables pour que la collaboration avec les populations touchées par un conflit soit efficace. En outre, l'itinéraire exceptionnel des femmes joue un rôle essentiel dans l'exécution du mandat d'une mission et dans les actions qui sont menées pour promouvoir la participation des femmes à la paix et à la reconstruction d'un État. »







**Agneta Kempe : membre du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements, en poste à la MONUSCO entre 2019 et 2020**

**Nationalité : suédoise**

« J'ai été directrice d'une maison d'arrêt de haute sécurité en Suède et j'ai travaillé sur la planification stratégique et la budgétisation dans l'administration centrale. À la MONUSCO, en élaborant des formations, je participe aux activités qui sont menées par la Mission pour accroître la représentation des femmes au sein du personnel pénitentiaire et renforcer leurs capacités. Je prends également part aux tâches de la Mission qui visent à améliorer la gestion des prisons nationales dans tout le pays, en collaborant directement avec les autorités pénitentiaires nationales et en fournissant une assistance technique (formations et mentorat). »

« Les femmes devraient participer tout autant que les hommes aux missions des Nations Unies, car elles représentent plus de la moitié de la population dans tous les pays. Il est particulièrement important de montrer aux femmes de la population locale que leur participation est possible et compte autant que celle des hommes. »

**Marca Julia Marvey Sirleaf : membre du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements, en poste à la MINUSS entre 2017 et 2019**

**Nationalité : libérienne**

« J'ai travaillé comme agente des services généraux dans l'administration pénitentiaire au Liberia et j'ai été la première femme à y occuper un poste de responsabilité. J'ai également exercé les fonctions de spécialiste des questions pénitentiaires pour la Mission des Nations Unies au Libéria. En tant que responsable de la sécurité carcérale à la MINUSS, je suis tenue d'assurer la sécurité des détenus dans les centres de détention qui se trouvent sur les sites de protection des civils de la Mission. »

« L'administration pénitentiaire libérienne n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir l'égalité des genres, ce qui peut servir d'exemple au Soudan du Sud. Les femmes qui participent aux opérations de paix sont des modèles pour les autres femmes et peuvent les encourager à postuler à des postes d'encadrement. »





# Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

La Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui a été adoptée par le Département des opérations de paix en 2018, vise à accroître la participation effective des femmes aux opérations de paix, y compris la représentation de femmes au sein du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements.

## Les étapes franchise



L'objectif de 27 % qui a été défini pour 2020 dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres parmi le personnel en tenue a été dépassé. Au mois de novembre 2020, les femmes représentaient 32 % de l'ensemble du personnel judiciaire et pénitentiaire déployé dans le cadre des opérations de paix.

La proportion des femmes dans les nominations à des postes a fortement augmenté, passant de 15 % en 2018 à 27 % au mois d'octobre 2020, en grande partie grâce au premier appel à candidatures réservé aux femmes pour le recrutement de personnel judiciaire et pénitentiaire.

44% des nouveaux GPP déployés en 2020 étaient des femmes.

### Afin d'augmenter encore la proportion de femmes au sein de ce personnel, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires

1 2 3  
Donne la priorité à la sélection et à la reconduction de l'engagement des femmes, à compétences égales

Choisit en priorité les candidat(e)s des États Membres qui désignent au moins 30 % de femmes

Se réserve le droit de rejeter les listes de candidature qui ne comprennent que des hommes

### Les priorités du Service des questions judiciaires et pénitentiaires pour 2021-2022

Lance chaque année des appels à candidatures réservés aux femmes pour le personnel judiciaire et pénitentiaire

Faire en sorte qu'au moins 50 % des participants aux formations préalables aux déploiements soient des femmes

Étoffer le vivier des candidates possédant une expertise de la sécurité opérationnelle des prisons

## Pourquoi la parité des genres ?

### Impératif opérationnel

Grâce à la diversité des points de vue, des expériences et des compétences, les opérations de paix des Nations Unies sont mieux à même de remplir leur mandat.

### Obtenir les meilleurs talents

Les opérations de paix des Nations unies s'efforcent de recruter les meilleurs talents. Plus le vivier de candidat(e)s est important et diversifié, mieux nous pouvons détecter les meilleurs profils.

### Être représentatifs des populations pour lesquelles nous intervenons

Les opérations de paix des Nations Unies doivent être représentatives des populations pour lesquelles elles travaillent, afin de pouvoir dialoguer avec tous les citoyens qu'elles sont tenues de protéger.

### Donner des exemples à suivre

Les femmes qui participent au maintien de la paix donnent un excellent exemple aux femmes et aux filles dans les périodes d'après-conflit : elles les encouragent à défendre leurs droits et à choisir une carrière non traditionnelle.

## Comment les États Membres peuvent-ils favoriser la parité des genres au sein du personnel fourni par des gouvernements ?

Nous demandons aux États Membres de présenter au moins 30 % de candidatures féminines. En outre, les États Membres devraient :

Tracer des perspectives et apporter un soutien politique pour que les femmes participent davantage aux opérations de paix;

Veiller à ce que les femmes disposent d'informations sur les possibilités de déploiement, grâce à des campagnes nationales de recrutement et de communication;

Former le personnel féminin en tant que de besoin et faciliter sa participation à des cours spécialisés, par exemple dans le domaine des interventions rapides, de la sécurité et du renseignement pénitentiaire, et des enquêtes et des poursuites dans les affaires criminelles complexes;

Débusquer et combattre les préjugés nationaux institutionnels et inconscients qui influent sur le recrutement, la fidélisation, le déploiement et la promotion des femmes, notamment en élaborant un plan d'action national;

Répertorier, appliquer et faire connaître les meilleures pratiques en matière de recrutement, de formation et d'environnement de travail neutres du point de vue du genre.



# Procédure de recrutement et de déploiement du personnel fourni par des gouvernements





# 1 Désignation des candidats

Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires est l'organe de liaison du Département des opérations de paix pour toutes les questions qui concernent le recrutement et le déploiement du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements. Par des notes verbales, il invite régulièrement les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York à soumettre des candidatures pour des profils particuliers. Dans le cadre de ces appels à candidatures, une description de fonction est fournie. Une date limite pour le dépôt des candidatures figure dans la note verbale officielle, mais le Service accepte régulièrement des candidatures après cette date. Pour désigner leurs candidat(e)s, les missions permanentes des États Membres doivent adresser au Service une note verbale, accompagnée de la liste des candidat(e)s désigné(e)s et d'une notice personnelle remplie pour chacun d'entre eux. Les candidatures individuelles ne sont pas acceptées : les candidatures doivent toutes être présentées par une mission permanente.

# 2 Procédure de sélection

Toutes les candidatures doivent répondre aux conditions minimales qui sont fixées pour pouvoir faire partie du personnel fourni par des gouvernements. Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires refuse les candidatures qui ne remplissent pas ces conditions et demande donc aux pays de présélectionner tous les candidat(e)s proposé(e)s pour vérifier qu'ils ou elles satisfont aux exigences suivantes:

- Adhésion aux valeurs fondamentales des Nations Unies, notamment le professionnalisme, l'intégrité et le respect de la diversité;
- Âge minimal de 25 ans pour tout le personnel fourni par des gouvernements, pas plus de 62 ans pour le

- personnel pénitentiaire et pas plus de 65 ans pour le personnel judiciaire en tenue civile;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente ou conditions fixées dans la description de fonction;
- Diplômes exigés dans la description de fonction;
- Maîtrise de l'anglais ou du français (les locuteurs d'autres langues peuvent déposer une candidature);
- Compétences informatiques de base (traitement de texte, courriels, Excel);
- Permis de conduire valide et expérience de conduite sur des véhicules 4 × 4.

Outre les conditions préalables susmentionnées, d'autres exigences minimales peuvent figurer dans la description d'un emploi particulier.

Les candidatures qui remplissent les conditions minimales requises, mais ne conviennent pas pour les emplois proposés peuvent être examinées pour d'autres emplois pendant cinq ans au maximum.

Des entretiens téléphoniques sont organisés avec les personnes dont la candidature doit être examinée plus en détail. Si l'entretien est concluant, le ou la candidat(e) est soit directement sélectionné(e) pour un déploiement, soit inscrit(e) sur une liste de personnes présélectionnés, qui est examinée lorsque des emplois sont vacants. Les personnes inscrites sur cette liste y restent pour cinq ans au maximum. Si l'entretien n'est pas concluant, la candidature est rejetée et ne peut être présentée ou examinée pour un emploi pendant deux ans. À l'issue de la procédure de recrutement, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires informe les missions permanentes du sort de chacun de leurs candidat(e)s. Toutes les informations qui concernent la sélection et le déploiement des candidat(e)s désigné(e)s sont communiquées par l'intermédiaire des missions permanentes. Les candidat(e)s sont invité(e)s à poser toutes leurs questions sur le recrutement et le déploiement du personnel fourni par des gouvernements à leur mission permanente.

# 3 Procédure de déploiement

Lorsqu'un(e) candidat(e) est sélectionné(e) pour un emploi dans le cadre d'une opération de paix des Nations Unies, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires, pour pouvoir procéder au déploiement, envoie une notification de sélection à la Mission permanente en lui demandant les documents suivants:

- Notice personnelle à jour et visée par la mission permanente en dernière page;
- Questionnaire médical (MS.3 ou MS.2) rempli;
- Reproduction en couleur du passeport (valable au moins deux ans à compter du jour de la sélection);
- Reproduction en couleur du permis de conduire (valable au moins deux ans à compter du jour de la sélection); une fois sur le terrain, le ou la candidat(e) retenu devra passer un examen du permis de conduire Les Nations Unies;
- Note verbale désignant le candidat pour l'emploi prévu. Elle doit contenir la confirmation que le ou la candidat(e) n'a jamais été condamné(e), ne fait pas l'objet d'une enquête ou n'est pas poursuivi(e) pour une quelconque infraction pénale, notamment des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, et que la Mission permanente n'a pas connaissance d'allégations selon lesquelles il ou elle aurait commis des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Si un visa d'entrée est nécessaire, une photo d'identité peut également être demandée. La procédure d'obtention du visa varie en fonction du pays hôte. La règle générale est que l'obtention du visa incombe aux candidat(e)s retenu(e)s. Toutefois, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires ou la Mission facilitent la démarche dans la plupart des cas.

Lorsque le Service reçoit les documents demandés pour le déploiement, le ou la candidat(e) retenu(e) fait l'objet d'un contrôle des Nations Unies sur le plan de la déontologie et de la discipline et est soumis à une vérification d'aptitude médicale, qui s'appuie sur le questionnaire médical rempli (MS.3 ou MS.2), avant que le voyage et l'expédition des bagages ne soient organisés. Le ou la candidat(e) sélectionné(e) a droit à 100 kilogrammes de bagages non accompagnés dans le cadre de son affectation. S'il ou elle est affecté(e) pour une durée inférieure à 12 mois, le poids autorisé est plus faible.

La Mission permanente assure la communication entre le ou la candidat(e) sélectionné(e) et le Service des questions judiciaires et pénitentiaires pendant la procédure de déploiement. Toutes les informations et tous les documents nécessaires au déploiement du ou de la candidat(e) sont communiqués par l'intermédiaire de la Mission permanente.

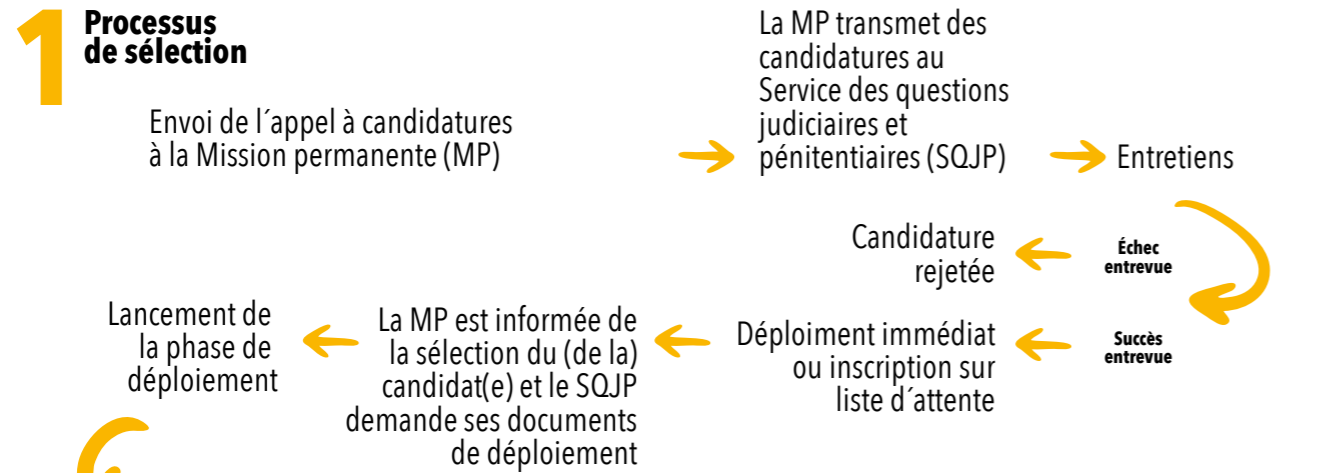
# 4 Formation préalable au déploiement

Les États Membres sont tenus d'organiser une formation préalable adéquate pour tous les membres du personnel fourni par des gouvernements. Pour les spécialistes des questions pénitentiaires, les États Membres sont encouragés à appliquer les normes des Nations Unies relatives à la formation préalable au déploiement de ces spécialistes, qui ont été élaborées par le Département des opérations de paix. Ce dernier apporte également un appui pour les formations préalables périodiques qui sont organisées par certains pays pour tous les membres du personnel fourni par des gouvernements, quelle que soit leur nationalité.

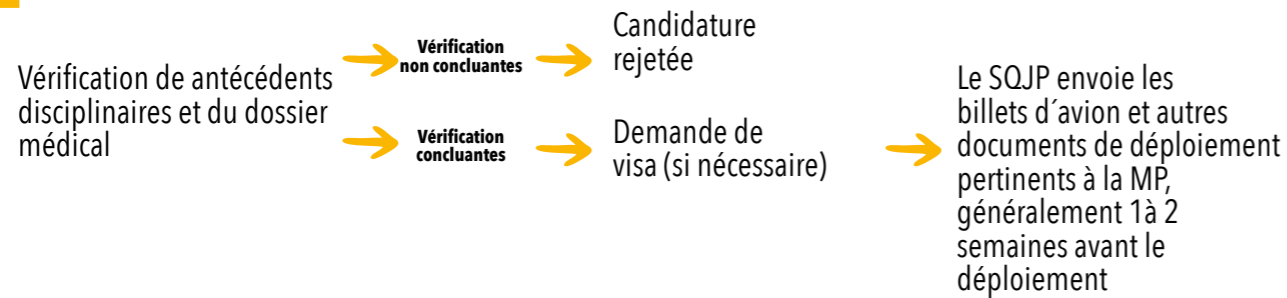
- Tous les candidat(e)s retenus doivent se familiariser avec le programme d'accueil destiné au personnel pénitentiaire et le cours en ligne sur la justice et l'administration pénitentiaire, qui sont communiqués à une mission permanente lorsqu'un(e) de ses candidat(e)s a été sélectionné(e).
- Le personnel judiciaire fourni par des gouvernements devrait se familiariser avec le Manuel à l'usage des spécialistes des affaires juridiques en poste dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est accessible sur le site [www.peacekeeping.un.org](http://www.peacekeeping.un.org).
- Avant le déploiement, les membres du personnel fourni par des gouvernements doivent suivre plusieurs modules de formation en ligne, par exemple sur la sûreté et la sécurité. Ces modules sont accessibles au moment où ils ou elles reçoivent leur billet d'avion.
- À l'arrivée, le personnel fourni par des gouvernements reçoit une formation initiale propre à la mission, qui comprend un exposé sur la sécurité. Dans certaines missions, le personnel suit également une formation initiale sur la justice ou le système pénitentiaire.



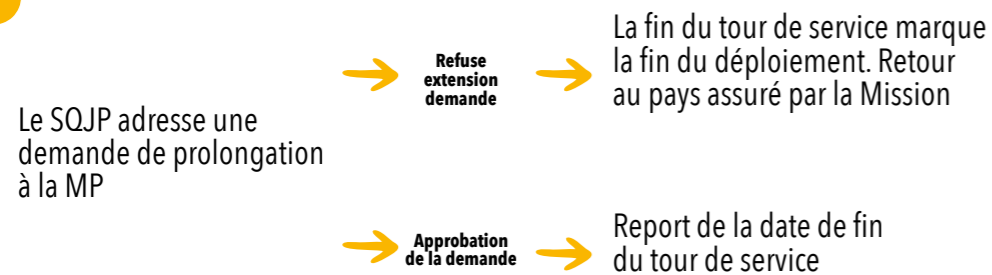
# Processus de sélection et de déploiement du personnel fourni par des gouvernements



## 2 Phase de déploiement



## 3 Phase de prolongation ou fin de déploiement



Défilé des Casques bleus à la MINUAD

## Pendant le déploiement

### Durée du déploiement

Habituellement, la période de service initiale est de 12 mois, prolongeables pour 6 ou 12 mois supplémentaires en fonction de la performance du personnel et des besoins opérationnels. Les États Membres sont consultés pour toutes les demandes de prorogation. En principe, ils doivent être ouverts à d'éventuelles prolongations d'engagement de leur personnel au-delà de la période de service initiale. À titre exceptionnel, une prorogation peut être demandée pour une troisième année de service. Les Nations Unies sont favorable à la prolongation d'engagement du personnel féminin performant pour une troisième année de service.

### Voyages

Les Nations Unies prennent en charge les frais de voyage vers la Mission pour le déploiement initial et depuis la Mission à la fin de la période de service. Le personnel fourni par des gouvernements peut être déployé par l'intermédiaire d'un centre d'appui régional de l'Organisation, comme le Centre de service régional d'Entebbe, où se déroule la procédure d'accueil. Si un État Membre ou un fonctionnaire demande un rapatriement anticipé, ou si une personne est rapatriée pour des raisons disciplinaires, l'État membre concerné prend en charge le coût du rapatriement.





Lors d'un procès de crime de guerre dans une Cour militaire à Goma, en RDC

### Lieu d'affectation

Dans le pays hôte de l'opération de paix, le lieu d'affectation où un(e) membre du personnel fourni par des gouvernements exercera ses activités lui sera dans la plupart des cas communiqué à son arrivée et peut changer au cours du déploiement, en fonction des besoins de la mission.

### Conditions de vie et logement

La Mission héberge temporairement le personnel à l'arrivée. Si elle n'assure pas d'hébergement de longue durée, le personnel doit trouver lui-même un logement pour une longue durée. L'ONU met à disposition des véhicules partagés pour les déplacements du personnel fourni par des gouvernements dans le lieu d'affectation. En fonction des conditions de sécurité, le personnel peut être soumis à des restrictions à la liberté de circulation et peut être obligé de vivre dans des logements mis à disposition par l'ONU. Les membres du personnel fourni par des gouvernements sont tenu(e)s de suivre les consignes de sécurité de l'ONU qui s'appliquent à leur lieu d'affectation.

### Rémunération

Pendant le déploiement, les États Membres doivent continuer à verser au personnel leur traitement et les autres avantages dus. En outre, l'ONU accorde une indemnité de subsistance (missions) et prend en charge la couverture médicale et les frais de déploiement, ainsi que les frais de rapatriement à l'issue de la période de service. L'indemnité porte sur le logement, la nourriture et les frais accessoires. Son montant est déterminé par le coût de l'hébergement de longue durée et de la nourriture et par les autres frais supportés dans le lieu d'affectation. Il est régulièrement révisé pour tenir compte de l'évo-

lution du coût de la vie. L'indemnité est généralement comprise entre 90 et 150 dollars des États-Unis par jour, et peut être modifiée. Pendant les 30 premiers jours de déploiement, le personnel touche normalement une indemnité plus élevée pour couvrir les frais d'installation. Si le logement ou la nourriture sont fournis par la Mission, l'indemnité est réduite du montant correspondant. Le personnel fourni par des gouvernements ne reçoit pas de prime de danger.

## Congés

Les membres du personnel fourni par des gouvernements bénéficient de 2,5 jours de congé annuel par mois de service révolu. Ceux qui ont une semaine de travail de sept jours ou qui doivent travailler les jours fériés ont également droit à un congé de compensation d'un jour par période de cinq jours d'activité continue. Le personnel fourni par des gouvernements n'a pas droit aux congés de détente.



Une audience foraine en RDC pour rapprocher la justice du peuple

## Vêtements ou uniforme

Les États Membres sont tenus de donner au personnel pénitentiaire, aux enquêteurs ou enquêtrices de police et au personnel de justice militaire fournis par des gouvernements un nombre suffisant d'uniformes qui soient adaptés aux conditions climatiques de la Mission et à la situation sur le terrain. Pendant leur service, ces fonctionnaires doivent porter leur uniforme national. Le personnel de justice civile fourni par des gouvernements n'a pas besoin de vêtements spéciaux pendant le déploiement, mais doit porter une tenue professionnelle.

## Santé

Les Nations Unies permet au personnel fourni par des gouvernements d'accéder aux installations médicales de la Mission et prend en charge l'hospitalisation et les évacuations d'urgence en cas de maladie ou d'accident imputable aux conditions et aux risques inhérents au lieu d'affectation et survenu pendant le déploiement. Les États Membres sont tenus de continuer d'assurer une couverture médicale en cas d'accident ou de maladie sans rapport avec l'exercice de fonctions dans la zone de la Mission, si leur législation le prévoit.

## Personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements

Guide destiné aux États Membres et aux candidats

# 2021

### Contact :

**Mme Annika Kovar**

**Spécialiste des questions pénitentiaires**

**Service des questions judiciaires et pénitentiaires**

**Adresses électroniques : [kovar@un.org](mailto:kovar@un.org), [jcs-secondment@un.org](mailto:jcs-secondment@un.org)**

**Mme Julia Jaeckle**

**Spécialiste des questions pénitentiaires (adjointe de 1re classe)**

**Service des questions judiciaires et pénitentiaires**

**Adresse électronique : [jcs-secondment@un.org](mailto:jcs-secondment@un.org)**





**JUSTICE AND  
CORRECTIONS**



**United Nations  
Peacekeeping**  
[un.org/peacekeeping](http://un.org/peacekeeping)